

Zeitschrift: Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen
Band: 24/1938 (1938)

Artikel: La Société pédagogique romande (S.P.R.)
Autor: Grec, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-38745>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Société pédagogique romande (S.P.R.).

Von C. Grec.

Coup d'œil rétrospectif.

C'est en Suisse allemande que la Société pédagogique de la Suisse romande est née, ou, à tout le moins, que l'idée de sa constitution a germé. En 1863, la Société suisse des Instituteurs convia le corps enseignant romand à assister, à Berne, à sa 5^{me} réunion bisannuelle, les 9, 10 et 11 octobre. L'invitation était particulièrement pressante: „Parmi nos membres, disait-elle, il y a des représentants de toutes les parties de notre patrie: catholiques et protestants, instituteurs et professeurs y ont siégé ensemble dans la plus parfaite harmonie, animés qu'ils étaient d'un seul sentiment: le bien des écoles . . . Venez renforcer nos rangs dans cette œuvre toute patriotique. L'union fait la force.“

Comment ne pas répondre favorablement à un appel si cordial? Un bon nombre d'instituteurs fribourgeois et neuchâtelois, ces derniers formaient le gros du contingent, assistèrent à ce Lehrertag, un peu dépayés, sans doute, mais frappés par l'esprit de solidarité de leurs collègues alémaniques.

Sur l'initiative de quelques Fribourgeois, la décision fut immédiatement prise de constituer en Suisse romande une association semblable au Lehrerverein, et l'on se sépara dans le ferme désir de mettre sans tarder ce projet à exécution. Les promoteurs ne se dissimulaient nullement les difficultés de la tâche: le Romand a toujours été plus individualiste et moins discipliné que son compatriote suisse allemand. Dans le cas particulier, Neuchâtel et Vaud avaient bien leur groupement pédagogique, mais rien de semblable n'existait à Fribourg, à Genève, en Valais ou au Jura bernois.

Les Neuchâtelois prirent la tête du mouvement. Une circulaire, datée du 27 octobre 1863, fut adressée à tous les membres du corps enseignant de la Suisse romande. Elle est signée, au nom du Comité d'initiative, du président F. Villommet et du secrétaire N. Droz. Numa Droz était encore instituteur; il ne tarda pas à entrer à la rédaction du National suisse: sa carrière politique commençait. Que ne pouvons-nous donner in-extenso cette circu-

laire qui est la Charte constitutive de la S. P. R., dont les véritables fondateurs furent les deux signataires. „ . . . Vous le savez, dit-elle, l'esprit du temps est à l'association. Il était dans la mission de notre siècle de révéler tout ce que les hommes peuvent quand ils s'unissent dans une même pensée. L'émulation à laquelle les sociétés donnent naissance nous est un sentiment nécessaire; elle est la source de tout ce qui se fait de grand, de beau et de noble. Mais, si cette émulation est nécessaire à tous, elle l'est surtout à ceux qui s'occupent d'éducation. Dans ce domaine de la pédagogie, où la science morale et psychologique n'aura jamais, moins que dans toute autre branche de l'esprit humain, dit son dernier mot, le progrès incessant est d'une nécessité qui n'est plus à démontrer. Aussi, entre toutes les associations, celle du corps enseignant est-elle, à notre avis, la plus importante et la moins contestable . . .“

Le 24 janvier 1864, à Yverdon, les délégués neuchâtelois, vaudois, fribourgeois et jurassiens bernois, en adoptant un projet de statut, fondèrent en principe la Société des Instituteurs de la Suisse romande. Une nouvelle circulaire fut envoyée pour récolter des adhésions qui vinrent nombreuses, et, le 26 septembre 1864, 250 membres du corps enseignant romand adoptèrent, à Neuchâtel, les statuts élaborés à Yverdon: l'association était née, elle ne demandait qu'à vivre.

Il faut se reporter à l'époque pour comprendre l'importance du fait accompli. Si la situation des instituteurs fut pendant trop longtemps bien précaire, elle l'était particulièrement en cette première moitié du siècle dernier: mal payés, beaucoup vivaient misérablement, restaient isolés les uns des autres, n'ayant pas les moyens pécuniaires pour rechercher la compagnie de leurs collègues dans le but, non de festoyer, mais simplement d'échanger des idées, de parler de leurs expériences ou de se raconter leurs déboires. Et pourquoi ne le dirions-nous pas: l'Ecole, fille de l'Eglise, eut bien de la peine à se libérer de cette tutelle autoritaire; pendant bien longtemps l'instituteur resta le serviteur humble et soumis du pasteur. La moindre velléité d'indépendance chez le régent était bien vite étouffée. Il ne manquait pourtant pas parmi le corps enseignant d'hommes de valeur, à l'instruction solide, à la volonté ferme et surtout aux qualités morales supérieures. Le souvenir de plusieurs est resté longtemps vivace au sein des populations romandes. Sans doute ces pionniers de l'enseignement sentirent souvent le besoin de sortir de leur isolement, d'unir leurs volontés, de grouper leurs forces dans un même élan, vers un même but: le bien de l'école par le relèvement de leur profession. Mais les obstacles à surmonter étaient nombreux et les essais furent longtemps vains. Les Vaudois les premiers tentèrent en 1842 d'organiser un groupement que ne fut malheureusement qu'é-

phémère. En 1856, on le vit renaître pour constituer définitivement la Société pédagogique vaudoise. Les Neuchâtelois fondèrent en 1860 la Société pédagogique neuchâteloise; c'est en 1865 que se constitua la Société pédagogique jurassienne et en 1867 la Société pédagogique genevoise, qui devinrent toutes des sections de la nouvelle Société des Instituteurs de la Suisse romande.

Le 1^{er} janvier 1865, cette dernière comptait 510 membres: 160 Vaudois, 120 Fribourgeois, 100 Jurassiens bernois, 110 Neuchâtelois et 20 Genevois. La jeune société pouvait aller de l'avant, regarder l'avenir avec confiance. Ses débuts furent naturellement difficiles; elle souffrit des âpres luttes politiques qui divisèrent la Suisse de 1865 à 1874. Notons un événement regrettable. En 1877, pour des raisons politiques et religieuses, cédant à la pression du gouvernement, les Fribourgeois quittèrent l'association pour n'y plus rentrer. Actuellement les relations entre la S. P. R. et les instituteurs de la partie française de Fribourg se sont bien améliorées, et l'espoir n'est pas perdu de voir nos collègues nous revenir. De 1900 à 1905, quelques jeunes instituteurs progressistes créèrent dans le Valais romand une section de la S. P. R. qui, fort malheureusement, ne put subsister. Nous ne pouvons que déplorer l'abstension des Valaisans, abstension qui, nous osons l'espérer, n'est point définitive: il est si facile de s'entendre entre gens de bonne volonté.

Organisation.

Aux termes des statuts adoptés le 26 septembre 1864, pouvaient faire partie de la société tous les membres du corps enseignant, à quelque degré qu'ils appartenissent. L'administration était confiée à un Comité central formé de 1 à 3 délégués par sections cantonales, et à un Comité-Directeur de 5 membres, choisi pour 2 ans alternativement dans l'un des cantons.

Cette organisation, dans ses grandes lignes, est restée la même: nous sommes aujourd'hui comme alors en présence d'une fédération de sociétés pédagogiques cantonales. Ces sections ont toujours joui d'une grande autonomie: telles n'acceptent comme membres que des instituteurs primaires alors que d'autres admettent des inspecteurs ou des maîtres secondaires. Il fallut mettre en harmonie les statuts centraux avec ceux des sections et permettre d'accepter dans la Fédération tous ceux qui s'y intéresseraient même si les statuts cantonaux s'y opposaient. En 1870, une première modification établit la distinction suivante entre les sociétaires: a) membres actifs faisant partie d'une section cantonale et jouissant de tous les avantages de la société; b) les membres abonnés à l'Educateur, sans distinction d'ordre dans l'enseignement, n'ayant que voix consultative et c) les membres honoraires

à qui cette qualité était conférée pour services éminents rendus à la cause de l'éducation populaire.

Cette catégorie de membres abonnés fut supprimée de 1889 à 1898: „sont membres actifs, disent les statuts de cette époque, les instituteurs et les institutrices à quelque degré qu'ils appartiennent, et les autres personnes s'intéressant aux questions scolaires qui font partie d'une section cantonale de la S. P. R.“ On évinçait ainsi des éléments intéressants. Cette clause statutaire ne fut, dit-on, observée strictement que par la section vaudoise; elle suscita bien des récriminations et, en 1898, on réintroduisit comme membres actifs les abonnés à l'Educateur ne pouvant pas faire partie des sections cantonales.

Malgré ces revisions statutaires successives, l'administration n'a pas changé. Le Comité-Directeur qui prit le nom de Bureau de la Société continua de passer tous les 2, puis les 3 et enfin tous les 4 ans de canton à canton; le Comité Central demeura composé de délégués des sections cantonales. L'assemblée générale se réunissait à l'occasion des Congrès.

Les statuts en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1937 ont remplacé les membres abonnés par les membres individuels; l'assemblée générale des membres n'a plus de compétence administrative; les délégués des sections se réunissent au moins une fois tous les deux ans; le Comité central, toujours itinérant, reste 4 ans en fonction, toutefois le trésorier et le ou les rédacteurs de l'organe officiel sont rééligibles.

C'est en 1889 que fut adopté définitivement le nom de Société pédagogique de la Suisse romande (S. P. R.).

Actuellement la S. P. R. groupe les 5 associations suivantes:

La Société pédagogique vaudoise (1286 membres);

L'Union des instituteurs genevois, section des Messieurs
(158 membres);

L'Union des institutrices genevoises (253 membres);

La Société pédagogique neuchâteloise (418 membres) et

La Société pédagogique jurassienne (597 membres).

En ajoutant 32 membres individuels et 1 membre honoraire, l'effectif se monte aujourd'hui à 2745 membres.

Activité de la Société.

Les Congrès. Les principales manifestations de la S. P. R. ont toujours été les congrès, assemblées générales des membres de l'association, se tenant à périodes régulières fixées par les statuts alternativement dans les cantons chargés de la direction de la so-

ciété. Le but: discuter des questions scolaires et éducatives. Le ou les sujets (ordinairement deux) sont au préalable étudiés dans les sections cantonales; les divers rapports sont transmis à un rapporteur général chargé de les condenser et de présenter au congrès des thèses à discuter. Le rapporteur général n'est nullement obligé de s'en tenir aux opinions émises par les rapports de sections: il peut les réfuter, les modifier et présenter un travail absolument personnel. Le rapport définitif est imprimé et remis à l'avance à tous les membres de la Société qui peuvent ainsi en discuter en toute connaissance de cause. Nombreux sont, depuis 1866, date du premier congrès, à Fribourg, les sujets étudiés: l'actualité, les préoccupations de l'heure en dictent presque toujours le choix; en général deux sujets sont conjointement à l'ordre du jour, l'un d'ordre général et social, l'autre d'ordre plutôt pratique et didactique; très souvent il est fait appel à une personnalité littéraire, artistique, scientifique ou politique pour donner par des conférences un attrait de plus à la réunion. Au prochain congrès, qui aura lieu à Genève en 1940, la „Préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques“ fera l'objet d'un rapport discuté le premier jour; ce même sujet sera traité le lendemain par une personnalité politique, dont l'exposé sera suivi d'une discussion.

En 1867, le Schweizerische Lehrerverein organisa un Lehrertag suisse; la S. P. R. y prit part et un travail sur l'enseignement de la dictée orthographique fut présenté en français. Il fallut attendre jusqu'en 1896 pour qu'un nouveau Lehrertag réunît les instituteurs des trois Suisses, à Genève, lors de l'Exposition nationale: plus de 1500 éducateurs s'y donnèrent rendez-vous et fraternisèrent dans un même élan d'amour pour la patrie, de sollicitude pour sa jeunesse et de dévouement à l'Ecole populaire. L'Exposition nationale de Zurich verra-t-elle se renouveler semblable manifestation?

Educateur. En se constituant en Société des Instituteurs de la Suisse romande, les délégués des quatre cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Berne-Jura décidèrent la publication d'un organe périodique: le 1^{er} janvier 1865 sortit de presse le 1^{er} numéro de l'*Educateur*. L'historien fribourgeois Dr. Alexandre Daguet en fut le premier rédacteur, et le resta 25 ans durant. A son départ, l'*Educateur* n'eut plus à sa tête un rédacteur en chef, mais un directeur, qui changeait à chaque réélection du Comité, passant d'un canton à l'autre, et des correspondants de sections. Ce manque de continuité dans la direction du journal n'allait pas sans inconvénient, et l'*Educateur* connut des années de disette: l'abonnement n'étant plus obligatoire, les abonnés diminuèrent dans une telle proportion qu'en 1898 de profondes modifications furent rendues nécessaires. Lausanne devenait le siège permanent du journal

avec un rédacteur en chef rééligible. F. Guex, directeur des Ecoles normales de Lausanne, occupa ce poste avec distinction pendant 18 ans. En outre, en cette même année 1898, M. Fritz Payot, libraire-éditeur à Lausanne, céda à la S. P. R., sous certaines conditions, ses droits sur l'*Ecole*, journal pédagogique vaudois, dont il était le propriétaire éditeur. La convention qui sanctionnait la fusion de ces deux périodiques a été dénoncée le 31 décembre 1936 seulement. Dès cette date, la publication de l'*Educateur* est entièrement à la charge de la S. P. R. L'abonnement est obligatoire pour tous ses membres. 46 à 48 numéros de 16 pages paraissent chaque année, composés d'une partie corporative et d'une partie pédagogique, dirigées l'une et l'autre par un rédacteur spécial. Pour la partie corporative, chaque section nomme un correspondant responsable, un certain nombre de pages lui étant réservées dans chaque numéro.

L'*Educateur*, qui certes n'est pas exempt de critiques, n'a pas l'ampleur d'autres journaux pédagogiques, de la Schweiz. Lehrerzeitung, par exemple, et il souffre, au point de vue pédagogique, de la comparaison qu'on ne manque pas de faire avec certains périodiques français; mais il ne s'efforce pas moins d'avoir une tenue digne d'éducateurs de la jeunesse. S'adressant à des lecteurs de cantons différents, partant de mentalité différente, il s'applique à être un lien entre eux, recherchant ce qui les unit, rejetant ce qui pourrait les diviser.

Commission pour le choix de lectures. En 1901 fut créée une Commission chargée d'étudier un choix de lectures pour la jeunesse et les bibliothèques populaires. Composée de 5 membres, elle suit de près la publication des nouveautés de l'année destinées à la jeunesse et à l'adolescence, lit, analyse, conseille. Son but est de lutter contre la diffusion des mauvaises lectures. Grâce à des subventions diverses, dont la principale est nécessairement celle de la S. P. R., elle a pu, en achetant les livres dont elle rend compte, travailler en toute indépendance, libre de toutes influences des maisons d'édition et des libraires. Ses appréciations n'en ont que plus de valeur et sont appréciées à juste titre. Dès sa fondation, l'étude de la Commission a porté sur 3917 volumes; elle en est à son 34^e fascicule annuel, qui paraissent trimestriellement sous forme d'un bulletin bibliographique comme supplément à l'*Educateur*.

Cours de vacances. En 1903, en 1904 et 1906 des cours de perfectionnement pour instituteurs furent organisés par la S. P. R. à Neuchâtel, à Lausanne et à Genève; ils eurent un grand succès tant par le nombre des participants que par la valeur des cours donnés. Encore que semblable organisation soit prévue par les statuts, l'expérience pourtant fort heureuse n'a pas été renouvelée.

Par contre, grâce à une subvention fédérale, abandonnée par le Schweiz. Lehrerverein, un cours de chant a été organisé à Lausanne en 1931, et le sera de nouveau en cet automne 1938.

Voyages d'études. Les statuts prévoient également l'organisation de voyages d'études. A plusieurs reprises, la Romande s'en fut à l'exposition de Milan, à Venise, deux fois, aux châteaux de la Loire, aux Baléares et à Barcelone, à Paris; vrais voyages d'études dont les participants revinrent riches en souvenirs historiques, géographiques et artistiques, ayant noué de solides amitiés avec des collègues de mentalité différente qui ne demandent qu'à s'entendre et à se comprendre.

Caisse de secours. L'idée de fonder une Caisse de secours pour les instituteurs préoccupa les fondateurs de la S. P. R. dès ses débuts. Elle fut réalisée en 1877. L'adhésion à cette caisse était facultative; elle devint obligatoire en 1889. Les fonds dont elle dispose permettent de venir en aide à un grand nombre de maîtres, de maîtresses et de veuves d'instituteurs tombés dans la misère. Son capital ascende à ce jour à frs. 26,815.60.

Relations de la S. P. R. avec les Sociétés similaires.

La circulaire du 27 octobre 1863, que nous avons appelée la Charte constitutive de la S. P. R. disait: „Quelle belle chose ne serait-ce pas de voir les instituteurs de tout un pays se tendre une main d'union et chercher, dans des entretiens fraternels, à s'éclairer mutuellement sur les sujets qui les intéressent? . . . La Suisse allemande peut déjà nous présenter les bienfaits d'une association pédagogique. Certes, nous n'eussions pas mieux demandé, pour la facilité de notre tâche, que de nous joindre à elle et de profiter de ce qui existe. Mais, après avoir mûrement étudié la chose, il nous a paru qu'il serait de toute impossibilité de réunir dans une même assemblée les instituteurs des diverses langues de la Suisse . . . Nous pourrions d'ailleurs nous allier en tout temps avec nos frères allemands: . . . ce qui importe surtout d'avoir avec eux, c'est une communauté d'intentions“.

Cette communauté d'intentions, les deux grandes associations suisses d'instituteurs l'ont toujours eue. Bien mieux, si elles ne se sont pas alliées, elles ont toujours entretenu des rapports étroits et fidèles; il ne pouvait en être autrement, puisque la S. P. R. est née des relations amicales avec sa sœur de la Suisse allemande. Pendant longtemps, le Dr. Daguet fit partie du Comité central du Schweiz. Lehrerverein. Réciproquement, depuis 1874 et jusqu'en 1901, la Suisse allemande eut son représentant au sein du Comité romand. Ce dernier régulièrement assista in corpore ou par délégation aux assemblées des instituteurs alémaniques. En 1899, au

Lehrertag de Berne, les conclusions du rapport discuté furent publiées en français. Cette même année 1899, le Comité du Schweiz. Lehrerverein demandait au Bureau de la S. P. R. s'il ne serait pas bon qu'une Commission formée d'un délégué des deux sociétés se réunît toutes les fois qu'une question d'intérêt national serait en discussion. Excellente idée qui, malheureusement, ne put se réaliser que bien des années plus tard. Avouons-le franchement: il fut un temps où les relations entre les deux associations subirent un certain ralentissement: affaire de tempérament chez les dirigeants. Aujourd'hui ces relations ont repris étroites et amicales. Elles ont été codifiées et une convention en bonne et due forme a été signée entre les deux parties. Les délégués des deux comités se réunissent chaque année en une séance convoquée alternativement en Suisse allemande et en Suisse romande. Les sujets à étudier en commun ne manquent pas, les décisions prises au nom des deux sociétés n'en ont que plus de valeur, et maintes revendications signées des deux présidents ont été favorablement accueillies par les autorités compétentes.

Aimablement, nos Collègues du Schweiz. Lehrerverein ont fait une place à la S. P. R. au sein de la Commission intercantonale pour l'étude des Questions scolaires qu'ils ont créée.

Saluons avec joie cette heureuse collaboration des deux plus grandes associations d'Instituteurs de la Suisse: l'Ecole ne pourra que gagner pour le plus grand bien de la Patrie commune.

La S. P. R. fait partie de la *Fédération internationale des Associations d'Instituteurs*, F.I.A.I., dès la fondation de ce groupement en 1928. Il nous plaît à relever que l'idée de la constitution d'une semblable association revient à la S. P. R. Il faut remonter en l'année 1866 déjà. A l'occasion de l'Exposition universelle, une délégation de la S. P. R. se rendit à Paris; en son nom, le Dr. Daguet prononça à la Sorbonne un discours dans lequel il fit appel à l'union universelle des hommes d'école, les conviant dans un avenir rapproché à un congrès international. L'idée de Daguet fut reprise par la S. P. R. et son Comité-Directeur consulta les instituteurs de différents pays. La troisième journée du Congrès de Genève en 1872 fut consacrée à la fondation de la Fédération universelle d'instituteurs et, par les délégués de Suisse, d'Italie, de Belgique, de France, de Grèce, de Russie et d'Allemagne, la résolution suivante fut admise: „Le congrès scolaire, réuni à Genève le 31 juillet 1872, décide la création d'une association pédagogique universelle“. Cette décision votée d'enthousiasme ne trouva malheureusement pas sa réalisation pratique: alors que les sociétés suisses, belges et italiennes se déclarèrent d'emblée favorables au mouvement, les sociétés françaises et hollandaises se tinrent sur la réserve et l'Allemagne ne répondit pas à l'invite. La question fut ainsi aban-

donnée et ne fut reprise qu'en 1928 sur l'initiative du Syndicat national des Instituteurs de France. La Suisse organisa deux congrès de la F. I. A. I.: à Bellinzzone en 1929 et à Genève en 1936.

Conclusion.

La Société pédagogique de la Suisse romande a derrière elle un passé des plus honorables. Elle a puissamment contribué au relèvement moral et intellectuel de la Suisse romande et au développement de l'Ecole populaire. La tâche que ses fondateurs s'étaient tracée, elle l'a remplie sans défaillance. Elle continuera à le faire en toute conscience et en toute confiance. Elle restera fidèle à la devise qui figure en bonne place sur la couverture de l'Educateur: „Dieu — Humanité — Patrie.“

Sources consultées:

J. Lavanchy: La Société pédagogique romande, Notice historique (1864—1901).

E. Savary: La Société pédagogique romande, Notice historique, rédigée à l'occasion du cinquantenaire de cette société.

Les collections de l'Educateur.
